

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Société coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens
entrepôt n° 4, Ecublens articles non alimentaires
20 ho, 4 f
26 février 2001 au 28 février 2004
- Plaspag SA, 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition
48 ho ou f
27 mai 2001 au 29 mai 2004 (renouvellement/modification)
- N M S SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage
4 ho ou f
24 juin 2001 au 26 juin 2004 (renouvellement/modification)
- Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier
prépresse, tirage rotative, reliure et expédition de quotidiens (par exemple
„Le Courrier“)
7 ho ou f
15 avril 2001 au 17 avril 2004 (renouvellement/modification)
- A. Berger et Co, 2800 Delémont
décolletage
2 ho
27 novembre 2000 au 29 novembre 2003 (renouvellement/modification)

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- N M S SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage
4 ho ou f
24 juin 2001 au 26 juin 2004 (renouvellement/modification)
- Estavayer Lait S.A. Unité de production, 2025 Chez-le-Bart
atelier de fabrication du vinaigre, Unité de production Chez-le-Bart
1 ho
1er juillet 2001 au 3 juillet 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2 LTr)

- Bonfrais Bongel SA, 1030 Bussigny-près-Lausanne
préparation et chargement des expéditions de produits frais
3 ho ou f
4 décembre 2000 au 6 décembre 2003
- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
découpage
8 ho ou f
30 avril 2001 au 1er mai 2004 (renouvellement)
- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
injection plastique
4 ho ou f
39 avril 2001 au 1er mai 2004
- Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
diverses parties d'entreprise
6 ho
21 mai 2001 au 22 mai 2004 (renouvellement)
- SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay
usinage, étampage et montage
42 ho ou f
7 mai 2001 au 8 mai 2004 (renouvellement)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion
injection plastique
4 ho ou f
29 avril 2001 au 1er mars 2004
- Praxair Surface Technologies (Europe) SA, 1217 Meyrin
gravage des cylindres d'encrage pour machines d'imprimerie
6 ho
20 mai 2001 au 22 mai 2004

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

19 juin 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.06.2001
Date	
Data	
Seite	2348-2350
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 443

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.